

VILLE DE FEIGNIES

Présentation du Budget Primitif 2020



Sommaire

Sommaire	2
1 : La section de Fonctionnement :	3
1-1 : Les dépenses de fonctionnement par chapitre :	3
1-2 : Les recettes de fonctionnement :	4
1-3 : Impôts locaux :	4
2 : la section d'investissement :	5
2-1 : les dépenses d'investissement :	5
2-2 : les recettes d'investissement	6
3 : La dette communale :	6

Budget Primitif 2020

Le budget communal se compose de 2 sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les acquisitions d'immobilisation. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes d'investissement assurent leur financement.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal pour l'année considérée. Il comprend l'ensemble des crédits inscrits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements prévus.

Le budget primitif 2020 a été élaboré en tenant compte du maintien des taux d'imposition, des propositions des commissions municipales, et a été examiné par la commission des finances. Il reprend en outre les orientations budgétaires présentées lors du dernier conseil municipal.

Pour information, les dépenses d'investissement sont individualisées par opération.

1 : La section de Fonctionnement :

1-1 : Les dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	B.P N-1 2019	Proposition BP 2020	Variation BP2019 / BP2020
011 CHARGES DE GESTION GENERALE	2 298 100	2 330 210	1,40%
012 CHARGES DE PERSONNEL	5 073 800	4 955 500	-2,33%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	6 500	4 000	-38,46%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	892 900	896 100	0,36%
66 CHARGES FINANCIERES	140 000	125 000	-10,71%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	67 200	63 200	-5,95%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 478 500	8 374 010	-1,23%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	893 000	1 097 390	22,89%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	370 000	410 000	10,81%
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	1 263 000	1 507 390	19,35%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	9 750 280	9 881 400	1,34%

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de **1,23 %** soit une variation d'environ 104.000 €, cette baisse s'explique essentiellement par :

- La baisse des charges de personnel (chapitre 012), et notamment le départ en retraite de 5 agents et de la réorganisation des services.

Budget Primitif 2020

- De la diminution des frais financiers liés aux intérêts d'emprunts, pas de nouveaux emprunts depuis 2011.

L'augmentation des crédits au chapitre 011 charges de gestion générale provient de l'ouverture de nouveaux crédits pour les actions de la Politique de la Ville (projets d'initiatives citoyennes et ateliers d'urbanisme participatifs), et de la création d'un camp d'été pour les adolescents en été.

L'autofinancement qui se compose du virement à la section de fonctionnement et des amortissements est en forte hausse (+19%) permet le remboursement du capital de notre dette et surtout de financer nos nouveaux investissements.

1-2 : Les recettes de fonctionnement :

Chapitre	B.P N-1 2019	Proposition BP 2020	Variation BP2019 / BP2020
013 ATTENUATION DE CHARGES	10 000	11 000	10,00%
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	433 400	419 100	-3,30%
73 IMPOTS ET TAXES	8 582 700	8 642 500	0,70%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	491 000	544 800	10,96%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	55 880	61 300	9,70%
76 PRODUITS FINANCIERS	800	700	-12,50%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	176 500	202 000	14,45%
Total Recettes	9 750 280	9 881 400	1,34%

La variation des recettes réelles de fonctionnement (+1,34%) s'explique principalement par :

- L'augmentation du produit des impôts locaux (chapitre 73), du fait de la revalorisation des bases de Taxes d'habitation (+ 0,90 %) et Foncières (+1.20 %). Les taux d'imposition sont restés stables en 2020.
- Par la variation des produits exceptionnels (remboursement des indemnités de maladie des agents titulaires).
- Par la prise en compte des différentes subventions liées aux actions de la Politique de la Ville au chapitre 74.

1-3 : Impôts locaux :

Après une diminution des taux d'imposition en 2017 de **6 %**, les taux d'impôts locaux pour l'année 2020 n'ont pas été modifiés et sont inférieurs aux moyennes nationales et départementales, sauf pour le Foncier Non Bâti :

Taxes	2019		2020			Taux moyen national 2018	Taux moyen département du Nord 2018
	taux	base estimée	taux	produit	variation taux		
Taxe d'Habitation	18,91	4 357 176	18,91	823 941,94	0,00%	24,54	37,56
Foncier bati	17,13	14 425 385	17,13	2 471 068,45	0,00%	21,19	26,73
Foncier Non Bati	68,06	150 093	68,06	102 153,13	0,00%	49,67	56,04
	TOTAL			3 397 163,52			

2 : la section d'investissement :

2-1 : les dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement	
	proposition BP 2020
Chapitre budgétaire	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	635 000
Opérations d'investissement	
11 - EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES	117 700
12 - EQUIPEMENTS - MOBILIERS DES SERVICES	93 500
13 - DEFENSE INCENDIE	10 000
14 - ACQUISITIONS FONCIERES	25 425
15 - ECLAIRAGE PUBLIC - ILLUMINATIONS	10 000
16 - SECURITE ROUTIERE - VOIRIES	150 000
17 - SECURISATION DES ECOLES	7 500
19 - EQUIPEMENTS - MOBILIERS ECOLES	13 160
21 - TRAVAUX ECOLES	30 000
22 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	163 640
23 - PLAN DE DEMATERIALISATION	20 000
24 - PARC AUTOMOBILE	60 000
25 - FORT LEVEAU	12 000
201702 - FONDS TRAVAUX URBAINS	15 000
201806 - ECOLE LOUIS PERGAUD	245 000
201807 - MAIRIE	15 000
201906 - PLACE DU 8 MAI	22 075
202001 - REVITALISATION CENTRE-VILLE	250 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 895 000

Les dépenses d'investissement comprennent l'ensemble des crédits affectés à l'accroissement du patrimoine de la commune et également au remboursement du capital de notre dette.

Le remboursement de la dette pour l'année 2020 s'est élevé à 635.000 €.

Les dépenses sont réparties par opérations pour permettre une meilleure vision des investissements.

Le montant global affecté aux opérations d'investissement s'élève à 1.260.000 €.

Le Budget Primitif 2020 ne reprend pas les excédents des années antérieures, ceux-ci seront affectés au Budget Supplémentaire après le vote du Compte Administratif. Prioritairement sur les opérations d'investissements définies dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement.

2-2 : les recettes d'investissement

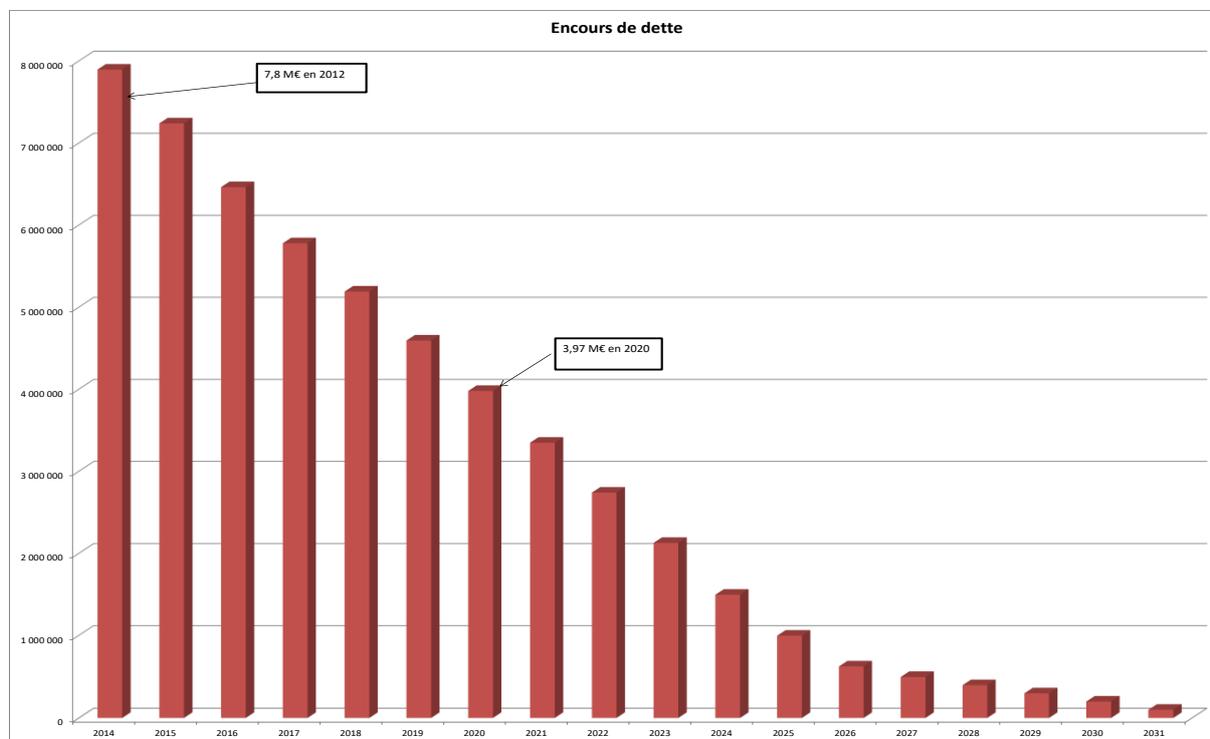
Recettes d'investissement		proposition BP 2020
Chapitre budgétaire		
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 097 390
040	- OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	410 000
AUTOFINANCEMENT		1 507 390
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	315 000
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	72 610
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 895 000

Les recettes d'investissement proviennent de notre autofinancement pour un montant de 1.507.390 €, de dotations (Fonds de Compensation de la TVA et de la Taxe d'Aménagement) pour 315.000 € et de l'inscription d'un emprunt pour un montant de 72.610 €.

Cet emprunt sera supprimé lors de l'affectation des résultats au Budget Supplémentaire.

3 : La dette communale :

Le tableau suivant présente l'évolution de notre encours de dette depuis 2014 jusqu'à l'extinction de celle-ci :



L'encours de dette a été divisé par deux depuis 2014 et s'élève au 1^{er} janvier 2020 à 3,97 M€.